

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Lido de l'Or - Petit Travers

Le 18 mai 2021

**Mardi 11 mai, le conseil de rivages Méditerranée du Conservatoire du littoral a voté en faveur d'un projet de convention cadre avec l'agglomération du Pays de l'Or. Son objectif est de reconduire l'important partenariat initié en 2008 entre ces deux structures, confiant à l'agglomération la gestion de l'ensemble des sites naturels du Conservatoire présents sur son territoire. Il s'agit à ce jour des sites « Etang de l'Or », « Lido de l'Or » et d'une partie du site « Etang du Méjean ». Au total, ce sont plus de 1000 ha d'espaces naturels de très grande valeur qui sont ainsi préservés définitivement et gérés.**

Dans ce cadre, l'agglomération du Pays de l'Or a réalisé début mai l'ensemble des travaux nécessaires à l'accueil du public sur le site du Lido de l'Or.

A l'occasion de ce conseil de rivages, le Conservatoire du littoral a réaffirmé ses positions au sujet du projet de rendre payant le stationnement sur le Lido de l'Or - Petit Travers :

- Le Conservatoire du littoral souhaite que soit maintenue la gratuité du stationnement sur cette aire naturelle.
- Le Conservatoire du littoral souhaite trouver avec ses partenaires des solutions durables pour la gestion de ce site : réponse à la hauteur de sa fonction sociale, optimisation des charges de fonctionnement, investissements adaptés et vision à long terme en cohérence notamment avec les enjeux du changement climatique.
- Une réflexion prospective associant les partenaires est par ailleurs déjà initiée via le programme ADAPTO. Elle permettra d'alimenter les réflexions sur l'avenir envisageable et souhaité pour le lido, à moyen et long termes.
- L'agglomération du Pays de l'Or est pour le Conservatoire du littoral le gestionnaire légitime du Lido de l'Or. Elle a été maître d'ouvrage de cet aménagement, dispose des compétences «Gemapi» et «Espaces naturels», et son échelle est pertinente pour appréhender les dynamiques littorales et la forte attractivité du site. L'agglomération est ainsi l'interlocuteur privilégié du Conservatoire du littoral, même si d'autres acteurs sont et seront associés (Etat, Région, Département de l'Hérault, communes de Mauguio-Carnon et de La Grande-Motte)
- La convention cadre proposée entre le Conservatoire du littoral et l'agglomération au dernier conseil de rivages Méditerranée pose les bases de ce partenariat. Elle devra être déclinée par une convention de gestion spécifique au site du Lido de l'Or.
- L'objectif du Conservatoire du littoral est donc de finaliser cette convention pour la fin 2021. Elle fixera les objectifs et les ressources nécessaires à une gestion durable du lido du Petit Travers, en mettant tout en œuvre pour maintenir la gratuité du stationnement.

Ces positions du Conservatoire du littoral ont été soutenues lors du conseil de rivages du 11 mai par les services de la Préfecture de l'Hérault.